



Ville de  
**Saint-Raymond**  
*Une force de la nature*



# GUIDE DU CITOYEN



VILLESAINTRAYMOND.COM  
VILLE DE SAINT-RAYMOND



# SOMMAIRE



Saint-Raymond, une force de la nature _____	2
Mot du maire _____	2
Coordonnées de la Ville _____	3
Pour vous tenir informé _____	4

## SERVICES MUNICIPAUX

Direction générale _____	6
Loisirs et culture _____	6
Permis et requêtes _____	8
Incendie et sécurité publique _____	11
Travaux publics _____	13
Trésorerie _____	16
Greffe _____	17
Cour municipale _____	17
Corporation de développement de Saint-Raymond et Tourisme Saint-Raymond _____	18

## SERVICES AUX CITOYENS

Éducation _____	19
Santé _____	20
Organismes _____	20
Pour toutes ces raisons, j'habite Saint-Raymond _____	24
Un peu d'histoire _____	25
Conseil municipal _____	26
Armoiries et logo _____	27
Nos parcs et espaces verts _____	28



Saint-Raymond offre à ses 11 500 habitants un milieu de vie agréable, où les jeunes et les moins jeunes se côtoient. Une ville actuelle et accessible qui répond à tous les budgets et aux différents modes de vie. Son environnement sain et dynamique permet de s'accomplir dans un travail stimulant et de s'épanouir dans une vie familiale active sans les soucis causés par les heures de pointe de la grande ville.

Saint-Raymond charme par la beauté de ses panoramas, sa nature généreuse, la joie de vivre de ses habitants et son dynamisme économique. C'est une ville dont le développement commercial, industriel, touristique et culturel ne cesse de progresser et qui

offre l'accessibilité à une gamme de services. Située au pied des Laurentides, à 40 minutes de Québec, Saint-Raymond est le principal pôle économique et de services de la MRC de Portneuf.

Vivre à Saint-Raymond, c'est être entouré d'un environnement naturel et exceptionnel. Vous pouvez descendre les pentes de la station de ski, avoir accès à 9 rivières et 218 lacs pour la pratique de la pêche ou d'activités nautiques en plus d'être au cœur d'un des plus vastes réseaux de sentiers de vélo du Québec. Pour les amateurs des sports motorisés, découvrez la porte d'entrée de la motoneige au Québec et sillonnez les nombreux sentiers de quads!

## MOT DU MAIRE

*Chers Raymondoises et Raymondois,*

*Nous sommes heureux de vous présenter une nouvelle édition du Guide du citoyen de la Ville de Saint-Raymond.*

*Cette publication a été conçue dans l'objectif d'informer les citoyens sur les différents services municipaux et sur le milieu de vie, notamment sur le Service des loisirs et de la culture : les infrastructures sportives, culturelles, les parcs, les espaces verts, l'offre en activités de sports et de loisirs, de même que les événements. Les principaux règlements des Services d'urbanisme et des travaux publics y sont aussi présentés.*

*Nous espérons que ce guide vous servira d'outil de référence concernant les organismes, les associations et les comités qui composent les milieux communautaire, commercial, industriel et touristique de notre merveilleux coin de pays.*

*Si vous souhaitez avoir accès à plus d'information, vous êtes invités à communiquer avec les membres du personnel de la Ville de Saint-Raymond, qui se feront un plaisir de vous servir et de répondre à vos besoins.*

**Claude Duplain, maire**



# COORDONNÉES DE LA VILLE

## HÔTEL DE VILLE

---

375, rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202  
Sans frais : 1 866 937-2202  
Courriel : [info@villesaintraymond.com](mailto:info@villesaintraymond.com)

## NUMÉRO DE POSTE EN FONCTION DU SERVICE MUNICIPAL :

Direction générale : \_\_\_\_\_ poste 0  
Évaluation et taxation : \_\_\_\_\_ poste 1  
Permis et requêtes : \_\_\_\_\_ poste 2  
Loisirs : \_\_\_\_\_ poste 3  
Travaux publics : \_\_\_\_\_ poste 4  
Cour municipale : \_\_\_\_\_ poste 5  
Trésorerie : \_\_\_\_\_ poste 6  
Greffé : \_\_\_\_\_ poste 7  
Conditions de la rivière Sainte-Anne : \_\_\_\_\_ poste 8  
Incendies et sécurité publique : \_\_\_\_\_ poste 9  
Travaux publics (en dehors des heures d'ouverture) : 418 337-0090

## HEURES D'OUVERTURE :

**Du lundi au mercredi** : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30  
**Le jeudi** : de 8h30 à 12h et de 13h à 19h  
**Le vendredi** : de 8h30 à 13h

## CASERNE INCENDIE

---

103, Grande Ligne  
Saint-Raymond (Québec) G3L 2Y4

## GARAGE MUNICIPAL

---

594, rue Guyon, Saint-Raymond (Québec) G3L 1Z1

## CENTRE MULTIFONCTIONNEL ROLLAND-DION

---

160-2, place de l'Église  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1G4  
Téléphone : 418 337-8605  
Courriel : [multifonctionnel@villesaintraymond.com](mailto:multifonctionnel@villesaintraymond.com)

## ARÉNA

---

160, place de l'Église  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1G4  
Téléphone : 418 337-3641  
Télécopieur : 418 337-2203  
Courriel : [arena@villesaintraymond.com](mailto:arena@villesaintraymond.com)



## SKI SAINT-RAYMOND

---

1226, rang Notre-Dame  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1N4

### En période hivernale :

Téléphone : 418 337-2866  
Télécopieur : 418 337-2893  
Courriel : [ski@villesaintraymond.com](mailto:ski@villesaintraymond.com)

### En période estivale :

Téléphone : 418 337-2202, poste 3  
Télécopieur : 418 337-2203  
Courriel : [info@villesaintraymond.com](mailto:info@villesaintraymond.com)

## CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-RAYMOND (CDSR) ET TOURISME SAINT-RAYMOND

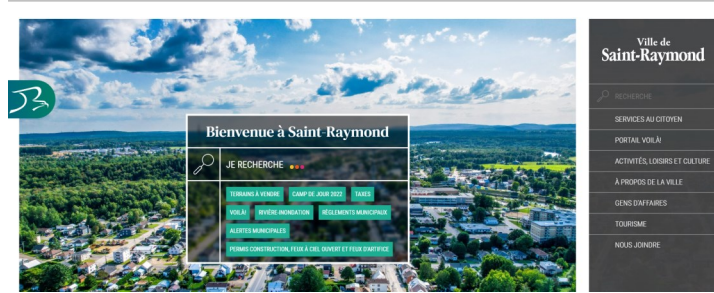
---

375, rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
CDSR : Richard St-Pierre, commissaire industriel  
Téléphone : 418 808-8081  
Courriel : [richard.st-pierre@villesaintraymond.com](mailto:richard.st-pierre@villesaintraymond.com)  
Tourisme : Raphaël Benoit, agent de développement touristique  
Téléphone : 418 410-7765  
Courriel : [raphael.benoit@villesaintraymond.com](mailto:raphael.benoit@villesaintraymond.com)  
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30

## SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

**La Corporation de développement de Saint-Raymond est mandataire pour la SAAQ.**  
Du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

## Site Web, [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com)



Le site Web de la Ville est la source par excellence pour consulter des informations sur votre administration municipale, les actualités, les services, les infrastructures, les événements, et plus encore!

## Journal municipal «La force de l'information»

Le journal municipal est distribué à chaque mois par l'entremise de points de dépôt : pharmacie Uniprix Picard et Simard, pharmacie Jean Coutu, MAXI, Métro, Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond—Sainte-Catherine, hôtel de ville et centre multifonctionnel Rolland-Dion. Une [version électronique du journal municipal](#) est aussi disponible sur le site web de la Ville.

## Facebook

La Ville utilise ses pages Facebook pour partager diverses informations; événements, activités, avis relatifs à la circulation, règlements, urgences, etc. La Ville partage aussi à l'occasion des publications de ses organismes accrédités. Vous êtes invités à vous abonner à ces pages:

-  [Ville de Saint-Raymond](#)
-  [Ski Saint-Raymond](#)
-  [Tourisme Saint-Raymond](#)
-  [Corporation de développement de Saint-Raymond](#)



## Infolettre

Abonnez-vous à l'infolettre distribuée par la Ville de Saint-Raymond! Un envoi est effectué à chaque semaine; elle représente une source précieuse en informations. Vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site de la Ville au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com), dans l'encadré prévu à cet effet.

## Séances du conseil municipal en direct de la télévision communautaire

Les séances du conseil municipal ont lieu à la salle du conseil de la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, et débutent à 19h.



### Séances en direct :

Pour les abonnés de Cogeco, il est possible de regarder la séance en direct, aux postes **103** ou **703** et en rediffusion sur les mêmes canaux, le jeudi soir de la même semaine, à 20 heures.

La séance peut également être visionnée sur le site Web de CJSR ([www.cjsr3.com](http://www.cjsr3.com)), dans les jours suivants la séance, sous l'onglet :

Webdiffusion, site Web de la Ville : [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com) et sur la page Facebook de la Ville

-  [Ville de Saint-Raymond](#)

## Médias locaux

### CJSR-La télévision communautaire

La télévision communautaire portneuvoise produit et diffuse du contenu télévisuel à saveur régionale.

[www.cjsr3.com](http://www.cjsr3.com)

### Le Courrier de Portneuf

Journal hebdomadaire distribué gratuitement et couvre l'actualité portneuvoise.

[www.courrierdeportneuf.com](http://www.courrierdeportneuf.com)

# POUR VOUS TENIR INFORMÉ

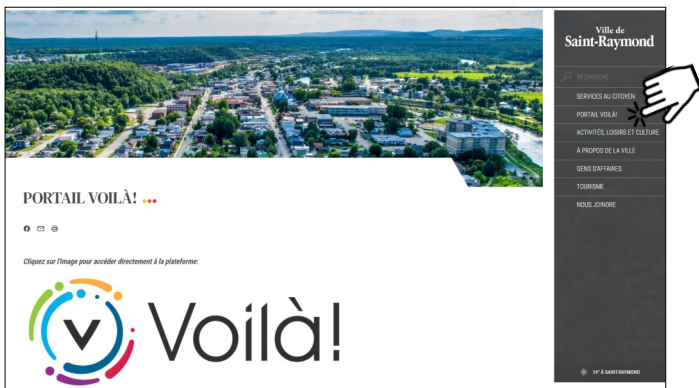
## VOILÀ!, votre dossier citoyen personnalisé

La plateforme «[Voilà! Mon dossier citoyen en ligne](https://saint-raymond.appvoila.com/fr/)» vous permet de vous créer un dossier personnalisé exclusivement en ligne et ainsi, de procéder à vos **inscriptions aux activités du Service des loisirs et de la culture**, d'adhérer au compte **de taxes en ligne**, de faire la **demande de certains permis du Service des permis et requêtes en ligne** et, enfin, de **soumettre des requêtes et des signalements** (par exemple, un couvercle d'égout pluvial enlevé).

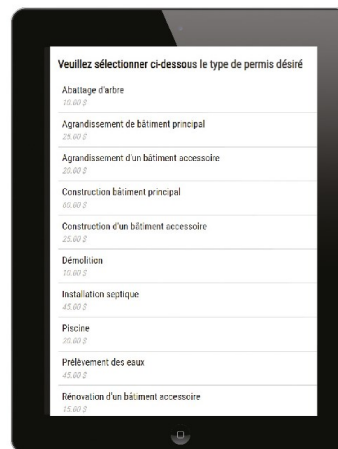
Inscrivez-vous et explorez la plateforme! Pour s'inscrire, suivez-le lien ici : <https://saint-raymond.appvoila.com/fr/>. Le bouton d'inscription est également disponible sur la page d'accueil du site Web de la Ville.



## L'ONGLET VOILÀ! SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB



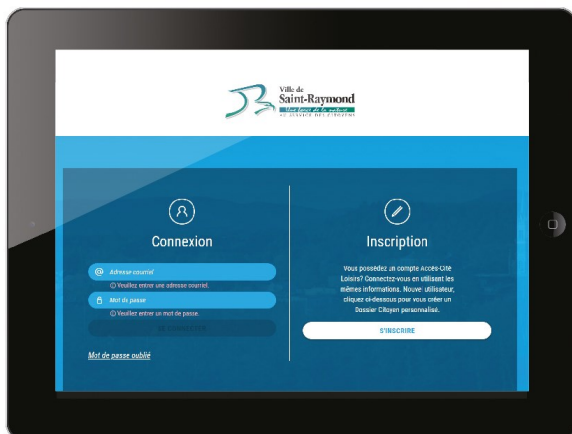
## UNE PARTIE DE LA LISTE DES PERMIS QU'IL EST POSSIBLE DE SOUMETTRE EN LIGNE



## UNE FOIS INSCRIT, VOUS POURREZ :

- Procéder à vos inscriptions aux activités du Service des loisirs et de la culture **EN LIGNE**.
- Adhérer au compte de taxes **EN LIGNE**.
- Faire la demande de certains permis du Service d'urbanisme **EN LIGNE**.
- Soumettre des requêtes et des signalements (par exemple, un couvercle d'égout pluvial enlevé).

## LA PAGE POUR S'INSCRIRE OU SE CONNECTER À LA PLATEFORME VOILÀ!



## INSCRIVEZ-VOUS ET EXPLOREZ LA PLATEFORME; ELLE REGROUPE PLUSIEURS POSSIBILITÉS!

## DIRECTION GÉNÉRALE

☎ 418 337-2202, poste 0  
✉ [info@villesaintraymond.com](mailto:info@villesaintraymond.com)

Sous l'autorité du maire et du conseil municipal, la direction générale a pour rôle de gérer l'administration et l'ensemble des opérations de la municipalité, incluant le service des communications. La directrice générale gère l'ensemble des

## LOISIRS ET CULTURE

☎ 418 337-2202, poste 3  
✉ [loisirs@villesaintraymond.com](mailto:loisirs@villesaintraymond.com)

En partenariat avec le milieu, le Service des loisirs et de la culture contribue à la qualité de vie de la population en proposant, à l'intérieur de ses infrastructures, des programmations qui regroupent une multitude d'activités et d'événements sportifs, culturels et communautaires.



### ARÉNA DE SAINT-RAYMOND

- Comité du hockey mineur de Saint-Raymond : environ 200 joueurs de hockey répartis dans les catégories MAHG à Junior
- Club de patinage : environ 50 participants
- Hockey adulte : environ 300 joueurs répartis dans des ligues récréatives et dans des ligues participatives
- Hockey scolaire : environ 75 participants du primaire et du secondaire
- Patinage libre, hockey libre
- Tournoi provincial de hockey mineur qui regroupe une quarantaine d'équipes du Québec de catégorie Atome et Bantam
- Championnat de hockey adulte

## SECTION DIRECTION GÉNÉRALE

services municipaux, répartis en six secteurs :

- Loisirs et culture
- Permis et requêtes
- Incendie et sécurité publique
- Travaux publics
- Trésorerie
- Greffe et cour municipale



## SECTION LOISIRS ET CULTURE

- Championnats régionaux de la Coupe Ledor Québec-Chaudière-Appalaches
- En période estivale : camp de jour



### CENTRE MULTIFONCTIONNEL ROLLAND-DION

Le centre multifonctionnel Rolland-Dion représente un véritable carrefour où se déroulent annuellement de nombreuses activités et événements socioculturels et communautaires :

- Plus de 30 activités de la programmation du Service des loisirs présentées au centre à chaque année
- Les réunions et activités des Fermières et de la FADOQ
- Les activités à la bambinerie
- Le service « Libérez vos livres »
- Les ateliers du CLSC
- Les vaccinations, les cliniques de sang
- Les soirées des associations et des organismes
- Les mariages
- Une série de spectacles présentée par Culture Saint-Raymond (humour, chants, expositions, etc.)
- Les activités du camp de jour
- Fêtes, réceptions, réunions, colloques, congrès, vaccination, etc.

## LOISIRS ET CULTURE



## SECTION LOISIRS ET CULTURE

### SKI SAINT-RAYMOND



La station Ski Saint-Raymond est une infrastructure familiale, sécuritaire et accessible à tous :

- 8 pistes dont 2 sous-bois
- 1 parc à neige
- 3 allées de glissade sur chambre à air
- 1 pente-école
- Une remontée aérienne double
- Un T-Bar
- Un tapis magique pour la pente-école
- Une remontée pour les glissades
- École de glisse, boutique de location
- En période estivale : vélo de montagne (sentiers de la Vallée Bras-du-Nord, piste d'initiation, activités du Club de vélo extrême)

### PARCS, TERRAINS SPORTIFS ET ESPACES VERTS



- Un terrain de balle
- Trois terrains de soccer dont un qui sert pour le football

- Quatre courts de tennis
- Une quinzaine de parcs et espaces verts (présentation en page 28)

### PROGRAMMATIONS D'ACTIVITÉS

Trois programmations d'activités sportives, culturelles et communautaires sont proposées, selon les saisons. Elles sont disponibles sur le site web de la Ville.



### CULTURE SAINT-RAYMOND

Relevant du Service des loisirs et de la culture, Culture Saint-Raymond poursuit des objectifs de développement culturel, de promotion et d'accessibilité à l'offre culturelle et artistique dans le but de contribuer au mieux-être et au développement de la communauté raymoindoise. Spectacles tant professionnels qu'amateurs.

### LES ÉVÉNEMENTS À SAINT-RAYMOND

À chaque année, est présentée une programmation d'événements variés :

- Compétitions et activités spéciales à la station Ski Saint-Raymond, à l'hiver comme à l'été
- Spectacle de la Troupe de danse Arc-en-ciel
- Tournois de hockey
- Fête aux sucres
- Spectacles culturels
- Fête des voisins
- Fête nationale et Fête du Canada
- Les Rendez-vous du pont Tessier
- Tournoi de golf du maire
- Fête des bénévoles
- Nouvel an au centre-ville
- De nombreux événements présentés par nos associations et comités raymoindois





### PERMIS ET REQUÊTES

☎ 418 337-2202, poste 2

✉ [urbanisme@villesaintraymond.com](mailto:urbanisme@villesaintraymond.com)

Le Service des permis et requêtes a pour mission de voir à la planification et à l'aménagement de son territoire afin, entre autres, de voir à un développement ordonné et harmonieux, de protéger l'environnement, d'assurer une cohabitation des différents usages et d'assurer un cadre de vie sécuritaire pour la population. Pour ce faire, le conseil municipal adopte un plan d'urbanisme qui est en quelque sorte le carnet de route pour les années à venir. Il contient les objectifs à atteindre de même que les orientations en matière d'aménagement. Par la suite, les différents règlements d'urbanisme permettent de mettre en œuvre ces objectifs via une série de normes.

Le Service des permis et requêtes est également en charge de l'application de certains règlements provinciaux comme le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)* (installations septiques) et le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)* (puits). Enfin, différents Règlements municipaux uniformisés (RMU) régissent, entre autres, les nuisances, les animaux domestiques et le colportage.

### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'INFORMATION, FORMULER UNE PLAINTÉ OU OBTENIR UN PERMIS OU UN CERTIFICAT

Les demandes de permis peuvent se faire en personne à l'hôtel de ville, par courriel, par téléphone, ou par l'entremise de «VOILÀ! - votre dossier citoyen personnalisé en ligne». Pour les demandes en ligne, vous devez vous inscrire à la plateforme Voilà, en suivant le lien ici: <https://saint-raymond.appvoila.com/fr/>. Certains types de permis, notamment ceux de nature non résidentielle, ne sont pas disponibles en ligne pour le moment.

### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées impose une fréquence de collecte aux deux ans pour les résidences principales et aux quatre ans pour les résidences secondaires. La mise en application et le respect de ce règlement sont la responsabilité de la Ville de Saint-Raymond. Depuis le printemps 2013, la Régie régionale de gestion des

Afin de s'assurer du respect des différentes normes, des permis ou certificats d'autorisation sont requis avant de procéder à des travaux, aménagements ou de construction, mais aussi à un changement d'usage, une coupe d'arbre, un aménagement du terrain, travaux riverains, etc. Seuls quelques menus travaux de rénovation, peintures ou réparation en sont soustraits et le Service des permis et requêtes pourra vous indiquer si un permis ou un certificat sont requis.

En plus du cadre normatif, certains secteurs (lac Sept-Îles et un secteur du centre-ville) sont aussi soumis à un **Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale**, lequel impose des critères qualitatifs visant à assurer un certain contrôle de l'aspect extérieur des constructions, des matériaux et des couleurs utilisés de même que les divers aménagements, et ce, dans le respect du cadre bâti d'origine et afin qu'ils s'intègrent harmonieusement dans le milieu environnant où ils se trouvent.

matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a pris en charge, par le biais d'un entrepreneur, la vidange et le transport des eaux usées des résidences principales et secondaires non desservies par le réseau d'égouts public. La Ville de Saint-Raymond a la responsabilité d'aviser les citoyens à l'avance selon le calendrier de l'entrepreneur. La municipalité facture les coûts du service aux citoyens qui profitent d'un prix avantageux obtenu grâce à un appel d'offres global pour les 21 municipalités desservies.

Pour en savoir plus sur la vidange des fosses septiques, communiquez avec le Service d'urbanisme.

### DEMANDE DE VIDANGE EN URGENCE

Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de la Ville ou de la Régie vous pouvez joindre: Entreprises Claude Boutin au 1 800 203-8827.





### MÉDAILLE DE CHIEN OBLIGATOIRE



Suivant la nouvelle réglementation provinciale sur les chiens et pour faciliter le retour au propriétaire en cas de perte, chaque chien doit **obligatoirement** être enregistré et porter la médaille d'identification qui sera fournie par la Ville.

Le coût de la médaille est de 20 \$ par chien, et elle sera valide pour la durée de vie du chien. Vous pouvez vous présenter au Service d'urbanisme **dès maintenant** pour procéder à l'enregistrement de vos chiens. À cet effet, il est possible de

compléter le formulaire d'enregistrement avant de vous présenter au Service d'urbanisme en visitant le site Web de la Ville de Saint-Raymond, section *Services au citoyen*, ensuite sur *Formulaires* et *Licence de chien*. Vous accéderez ainsi au document en question.

Enfin, nous demandons aux propriétaires de bien vouloir aviser leurs locataires.

*Dans le cas d'un chenil autorisé par la Ville, des tarifs spéciaux s'appliquent.*

### QUELQUES RÈGLEMENTS

#### RAPPEL CONCERNANT LES ABRIS D'HIVER (ABRIS TEMPO)



Les abris d'hiver sont autorisés pour les véhicules, les chemins d'accès et les portiques, et ce, du **15 octobre au 15 mai** et ne nécessitent pas l'obtention d'un permis ou certificat d'autorisation. Ils doivent respecter les conditions suivantes :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri d'hiver;
- L'abri d'hiver doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée;
- L'abri d'auto peut empiéter dans la marge de recul avant jusqu'à 1 mètre de la piste cyclable, du trottoir, de la bordure de la voie de circulation ou du fossé et à 2 mètres de la ligne de pavage, selon l'élément le plus rapproché de la ligne avant du terrain;
- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile ou de polythène ou de panneaux amovibles de bois peint (y compris les panneaux d'aggloméré) ou de fibre de verre ou de matériaux similaires;
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris d'hiver (incluant les ancrages) et les bornes fontaines;
- L'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité.

#### ABRI À BATEAU AMOVIBLE

Tout abri à bateau amovible peut *demeurer* en place de façon temporaire, soit pendant la saison estivale. Il doit être retiré au plus tard le 30 novembre.

#### CLÔTURES À NEIGE

Pour la préparation des terrains à l'arrivée de l'hiver, il est important de tenir compte de la réglementation municipale applicable pour le recouvrement de votre végétation et l'installation de clôtures à neige. Voici un extrait du *Règlement de zonage 583-15* :



##### « 11.3 CLÔTURES À NEIGE

Les clôtures à neige sont autorisées du **15 octobre au 15 mai**. Une telle clôture doit être conçue pour cet usage. Tous les autres équipements, constructions ou matériaux, tels des boîtes, des panneaux de bois ou autres sont prohibés. »

#### PROPRETÉ DES TERRAINS

Il est important de ne pas laisser trainer d'objet ou de matériaux sur un terrain, et ce, **en tout temps de l'année**. Leur amoncellement est prohibé par le *Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie RMU-2016*. D'autant plus qu'avec l'arrivée de l'hiver, vous pourriez avoir de mauvaises surprises lors du déneigement.

N'hésitez pas à communiquer avec le Service d'urbanisme pour toute question ou complément d'information.



### SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

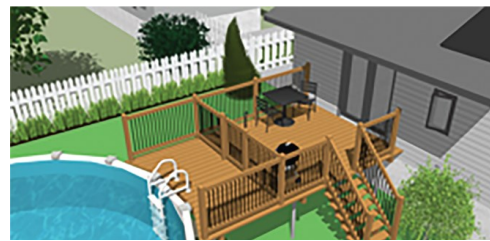


Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'une personne adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte. En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement

a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Les propriétaires d'une piscine résidentielle ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des règles applicables, visitez le <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/>. Vous pouvez aussi communiquer avec nous au 418-337-2202 poste 2 ou au [urbanisme@villesaintraymond.com](mailto:urbanisme@villesaintraymond.com).



### BANQUE DE TERRAINS

**Vous cherchez ou voulez vendre un terrain ?** Une liste de terrains vacants mis en vente par des propriétaires est disponible sur le site Web de la Ville au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com) sous l'onglet «*Banque de terrains à vendre*».

Vous y retrouverez tous les détails fournis par les propriétaires, soit emplacement, numéro de lot, superficie, prix, etc. Notez que la Ville n'est pas responsable des informations communiquées par les propriétaires. C'est à ce même lien que vous pourrez annoncer le vôtre. Les agences immobilières ne sont pas autorisées à annoncer, seulement les particuliers.

**SERVICES EN LIGNE** ...

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS	DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE	ACHAT DE BILLETS EN LIGNE	CARTOGRAPHIE EN LIGNE DE LA MRC DE PORTNEUF	PERMIS FEUX CIEL OUVERT ET D'ARTIFICE
CARTE INTERACTIVE	CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION	WEBDIFFUSION - SPECTACLES VIRTUELS	WEBDIFFUSION - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	<b>BANQUE DE TERRAINS À VENDRE</b>



☎ 418 337-2202, poste 9

**En situation d'urgence, composer le 911**

📍 Caserne : 103, Grande Ligne

Administration du Service : 375, rue Saint-Joseph (hôtel de ville)

La mission du Service des incendies et de la sécurité publique consiste à sauver des vies et des biens dans le cas d'incendie ou d'accident de la route, ainsi qu'à collaborer avec les responsables des mesures d'urgence. La brigade du Service des incendies de la Ville de Saint-Raymond est constituée de pompiers volontaires, et chacun de ses membres est chargé de :

- Procéder au sauvetage des personnes en détresse lors d'un incendie ou d'un accident de la route.
- Lutter contre les incendies afin de protéger la vie et les biens des citoyens.
- Prévenir les incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Raymond et de toute autre municipalité ayant conclu une entente intermunicipale à cet effet.

## INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service des incendies et de la sécurité publique de la Ville de Saint-Raymond assure la couverture incendie sur un vaste territoire comprenant Saint-Raymond, mais aussi la desserte des municipalités de Lac-Sergent et de Saint-Léonard, pour un total de plus de **13 000 habitants**.

**Nombre moyen annuel d'interventions : 148**

**Territoire couvert par la brigade : 842 kilomètres carrés**

## LA PRÉVENTION AU QUOTIDIEN ET L'IMPLICATION SOCIALE

Le Service des incendies et de sécurité publique de la Ville de Saint-Raymond privilégie aussi la prévention et l'information aux citoyens. À cet effet, la brigade organise régulièrement des visites préventives en milieu commercial, industriel et résidentiel. Lors de l'Halloween, les véhicules sillonnent les rues pour assurer une plus grande sécurité. À l'automne, les pompiers effectuent des pratiques d'évacuation dans les écoles, les garderies, et les résidences de personnes âgées. Le Service d'incendie s'implique activement dans certaines activités, par exemple, les cliniques de sang et la cueillette de denrées non périssables pour le SOS Accueil.

## FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION

Le Service des incendies procède régulièrement à des visites en milieu résidentiel qui consistent à une inspection des résidences. Le territoire couvert à l'intérieur de ces visites comprend Saint-Raymond, Saint-Léonard et Lac-Sergent. Lorsque les occupants de la résidence sont absents, les pompiers laissent un formulaire d'auto-inspection. Les occupants sont invités à remplir ce formulaire, et à le retourner en le déposant à la réception des bureaux de leur municipalité. Les réponses fournies dans le formulaire seront utilisées pour faire de la prévention et non de la répression. Il est également possible de remplir ce formulaire d'auto-inspection en ligne en accédant au site Web de la Ville au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com) (bouton SERVICES EN LIGNE et cliquer sur le [FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION](#)). Pour questions ou commentaires, les gens sont invités à contacter le Service des incendies et de la sécurité publique de la Ville de Saint-Raymond au 418 337-2202 poste 9.

## INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



SECTION  
INCENDIE

### *Procédures pour les demandes de permis pour les feux à ciel ouvert et les feux d'artifice*

La Ville de Saint-Raymond et son Service des incendies exigent que les demandes d'autorisation pour les feux à ciel ouvert et les feux d'artifices soient effectuées en ligne, par l'entremise des formulaires disponibles sur le site Web de la Ville, sous l'onglet « [Permis feux ciel ouvert et d'artifice](#) ».



Le formulaire de demande en ligne permet au Service des incendies d'assurer une gestion efficace des nombreuses demandes effectuées par la population à chaque année, et particulièrement en période estivale. Le formulaire papier est également disponible à la réception de l'hôtel de ville. Pour information, les gens sont invités à communiquer avec le Service des incendies au 418 337-2202 poste 9, sur les heures régulières de bureau.

Advenant le déplacement des pompiers pour une intervention sans demande de permis préalable, le Service des incendies vous émettra un constat de 300 \$ plus 148 \$ de frais. La vigilance est donc de mise.

### FEUX D'HERBE : ATTENTION!

Dans tous les cas, les feux d'herbe sont **strictement interdits**. Rappelons-nous seulement que chaque année, des dizaines de milliers de dollars de dégâts sont causés à des remises ou à des propriétés en raison de feux d'herbe.



Les personnes qui souhaitent faire la demande de ces permis doivent prévoir un délai de 5 jours ouvrables pour le traitement, et par conséquent, devront planifier leurs brûlages ou leurs événements à l'avance. Le permis est ensuite émis pour une période de 10 jours.

À noter que le Service des incendies n'émet pas de permis de feu à ciel ouvert ou de plaisance derrière la maison ou le chalet. Pour faire ce type de feu, les gens doivent disposer d'un foyer muni d'un pare-étincelles avec des ouvertures de 1 centimètre ou moins. Les feux dans un foyer avec pare-étincelles sont autorisés en tout temps, et ne requièrent pas d'autorisation de la part du Service des incendies.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les incendies font partie de l'activité principale des pompiers. Toutefois, d'autres services sont assurés par la brigade, dont les sauvetages lors d'accidents de la route, en forêt, sur des plans d'eau ainsi que lors d'inondations. Les pompiers de Saint-Raymond ne ménagent aucun effort et ont à cœur la sécurité de la population.



SECTION  
SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Sûreté du Québec assure le Service de sécurité publique sur le territoire de Saint-Raymond. En tout temps, vous pouvez communiquer avec ce service aux numéros de téléphone suivants :

### 24 heures

☎ Téléphone : **310-4141** et pour cellulaire **\*4141**

### Administration

☎ 418 873-1234 entre 8 heures et 17 heures



418 337-2202, poste 4

**En situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture :**  
**composer le 418 337-0090**



Garage municipal : 594, rue Guyon

Le Service des travaux publics doit assurer l'entretien des infrastructures et des équipements municipaux afin d'en maintenir la pérennité et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

### ENTRETIEN DES ROUTES

Avec un territoire d'envergure de 684 kilomètres carrés (presque deux fois la ville de Montréal!), la Ville de Saint-Raymond doit entretenir **238 kilomètres de route** en été dont 76 kilomètres sur chaussée de gravier. L'entretien d'hiver est assuré sur 200 kilomètres.

Le travail est constant concernant le balayage des rues, le débroussaillage des abords routiers, le nivelage de la chaussée, l'épandage d'abat-poussière, le creusage de fossés, le remplacement de ponceaux, le rapiéçage de pavage, la signalisation routière, l'éclairage public, le déneigement, etc.

### EAU POTABLE

Le Service des travaux publics doit assurer également l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau

potable pour plus de 6 000 usagers, commerces, institutions et industries dans la partie urbaine de la ville. Les infrastructures sont :

- 6 puits souterrains dans le secteur sud de la ville (rue des Mélèzes et Val-des-Pins)
- Conduite d'amenée de 3 km
- 2 réservoirs sur la côte Joyeuse en cas d'urgence (fuite majeure, panne d'approvisionnement, incendie, etc.)
- 4 stations de surpression et traitement (chloration)
- 55 km de conduites de distribution
- 260 bornes-fontaines
- 2 800 raccordements (résidences, commerces et industries)

### LES TRAVAUX PUBLICS, C'EST AUSSI LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- 40 km de conduite souterraine d'égout domestique
- 11 stations de pompage
- 1 station de traitement – étangs aérés
- 2 200 raccordements

L'entretien des égouts pluviaux dans la partie urbaine avec les clapets et les chambres de pompage sur les émissaires en bordure de la rivière Sainte-Anne pour contrer les refoulements lors d'inondations font également partie du suivi quotidien des employés du Service des travaux publics.



### SERVICES TECHNIQUES

Le Service des travaux publics est également très impliqué dans la préparation et la mise en œuvre des projets de réfection des infrastructures et, notamment, pour les nouveaux projets de développement avec les promoteurs, comme la construction d'une nouvelle rue. Dans ce cas particulier, c'est la Ville qui assume tous les frais relatifs aux services d'ingénierie.

#### Le service technique c'est :

- Le relevé de terrain et le traitement des données
- La conception et la mise en œuvre des projets
- Plans, devis, estimation des coûts, demande d'autorisation au ministère du Développement durable, appels d'offres
- Surveillance et suivi des travaux
- Suivi des requêtes des compagnies d'utilités publiques (Hydro-Québec, Gaz Métro, Télus, etc.)

### APPEL DE SERVICE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Si vous avez besoin du Service des travaux publics pour un problème sur les réseaux routiers, l'aqueduc ou l'égout sanitaire **en dehors des heures d'ouverture**, vous êtes priés de signaler le problème en composant le 418 337-0090. La centrale d'urgence s'occupera ensuite de rediriger votre demande aux responsables du Service des travaux publics de la Ville.

### INTERDICTION DE LAISSER SES RÉSIDUS DE GAZON SUR LA VOIE PUBLIQUE

Notez qu'il est interdit d'envoyer ses résidus de tonte de gazon sur la voie publique, incluant les trottoirs. De ce fait, il est de la responsabilité du propriétaire (ou de la personne qui effectue le travail) de ramasser les résidus et ce, sous peine d'amende.

### FUITE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La Ville de Saint-Raymond demande la coopération des propriétaires de résidences dans la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc. Un bruit dans la tuyauterie, à l'évier ou dans le sous-sol de la maison peut être perçu sans qu'il y ait utilisation du service d'aqueduc. Dans ces cas, vous pouvez communiquer

avec le Service des travaux publics et un employé se rendra sur place.

### BIEN PLACER SES BACS POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT!

Si vos bacs roulants à déchets et recyclage ne sont pas bien positionnés, la déneigeuse pourrait les renverser. Le Service des travaux publics vous suggère de les placer sur votre entrée, à un minimum de 1,5 mètre de la rue (ou du banc de neige). Les poignées et les roues doivent être en direction de la maison à une distance d'au moins un mètre de tout obstacle. En conclusion, soyez vigilants à ce que les bacs n'empiètent pas sur la voie publique.



### ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE

#### Bac pour ordures ménagères

La Ville de Saint-Raymond rend obligatoire l'utilisation de bacs pour la collecte des ordures, du recyclage et du compostage. Le citoyen doit se procurer, à ses frais, le bac à ordures (noir) et il demeure sa propriété. Les bacs à recyclage (vert) et à compost (brun) appartiennent à la Régie. Ils sont prêtés gratuitement et sont liés à l'adresse civique où ils ont été distribués. Ils doivent donc demeurer à cette adresse en cas de déménagement. La modification de ces bacs est interdite sous peine d'amende. Toute nouvelle construction doit adresser une demande pour recevoir ces bacs en accédant à [laregieverte.ca](http://laregieverte.ca), section *Demandes en ligne*.



### ORDURES, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE (SUITE)

#### Calendriers des collectes

Le calendrier des collectes est distribué par la poste en décembre de chaque année. Il se retrouve également sur le site Internet de la Ville.



#### Écocentre Saint-Raymond (centre de tri)

590, chemin de Bourg-Louis, Saint-Raymond G3L 4G2

#### Heures d'ouverture :

**Mardi au vendredi** : 8h à 16h45

**Samedi (1<sup>er</sup> avril au 30 novembre)** : 8h à 15h45

**Dimanche et lundi** : FERMÉ

[laregieverte.ca](http://laregieverte.ca)

### VÊTEMENTS

Le SOS Accueil est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux personnes démunies de la communauté du secteur nord : Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine, Saint-Léonard et Saint-Raymond. Cet organisme apporte un soutien en fournissant des vêtements à prix modique et un service de dépannage alimentaire occasionnel pour les familles avec enfants. Les bénévoles du SOS Accueil recueillent des dons, des vêtements, des meubles, des électroménagers fonctionnels et autres articles d'usage courant.

#### SOS Accueil

125, rue des Ormes, Saint-Raymond (Québec) G3L 1C4

Téléphone : 418 337-6883

#### Heures d'ouverture :

*(Le service fait relâche de juillet à septembre)*

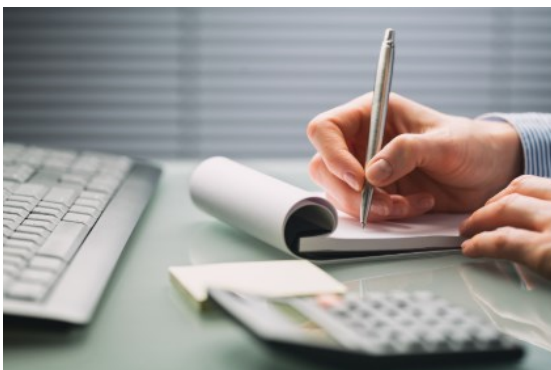
**Mardi** : 9 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h

**Jedi** : 9 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h

## TRÉSORERIE

418 337-2202, poste 6

Le trésorier planifie, coordonne et comptabilise les activités financières de la municipalité. Il est responsable de la facturation et de la perception des revenus et est dépositaire de tous les deniers de la Ville. Il maintient un système comptable et budgétaire permettant d'atteindre les objectifs de la municipalité.



### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- S'assurer que les dépenses et les revenus estimés et approuvés par le conseil municipal soient respectés et que les dépenses encourues soient justifiées.
- Assister le directeur général dans la préparation du programme triennal d'immobilisations et des prévisions budgétaires de la Ville.
- Dès la fin de l'exercice financier, dresser le rapport financier pour l'exercice et le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Agir à titre de conseiller sur toutes les questions relevant de ses compétences et assumer toutes les autres tâches ou responsabilités que lui confie le directeur général ou le conseil municipal.
- Assurer la gestion du personnel du Service de la trésorerie.
- Évaluer et utiliser tous les outils de financement nécessaires à la bonne marche des opérations de la Ville.





### ÉVALUATION ET TAXATION

☎ 418 337-2202, poste 1

L'évaluation des propriétés établies sur le territoire de Saint-Raymond est effectuée par la MRC de Portneuf. Le rôle de l'évaluation foncière est le résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire de notre municipalité, évalués sur une même base et à une même date. Il sert principalement à indiquer la valeur des immeubles aux fins de taxation foncière, municipale et scolaire.

La Ville de Saint-Raymond offre un service de consultation en ligne de son rôle d'évaluation foncière. C'est un guichet unique, centré sur l'unité d'évaluation, qui permet à diverses clientèles d'obtenir de l'information sur les taxes foncières d'une propriété. La façon de l'obtenir est simple et uniforme, et le contenu est en fonction du type d'utilisateur, qu'il soit un simple citoyen ou un professionnel œuvrant dans le domaine de l'immobilier. Cet outil permet donc une grande souplesse et il procure une autonomie aux usagers de toute catégorie. Il s'adresse aux notaires, agents immobiliers, évaluateurs agréés ou toute autre profession connexe. Il s'adresse également au public en général.

#### Ce qu'on y retrouve :

- Avis d'évaluation
- Détail des taxes (pour professionnel seulement)
- Confirmation de taxes (pour professionnel seulement)

*Pour avoir accès à ce service en ligne, consultez le site Web de la Ville, [évaluation foncière en ligne](#).*

### ÉCHÉANCE ET PAIEMENT DES TAXES

Les taxes sont payables en trois versements. Le compte de taxes est envoyé annuellement à la mi-février. Tel que présenté dans ce document, il est possible pour tous les propriétaires d'adhérer au compte de taxes en ligne. Pour y avoir accès, vous devez vous créer un dossier. Pour créer votre dossier, visitez les site Web de la Ville et cliquez sur l'onglet «VOILÀ! Mon dossier citoyen en ligne».

### PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

De plus, il est recommandé d'adhérer aux paiements préautorisés, un moyen simple et efficace qui permet de respecter les échéances et d'éviter les frais de retard. Lorsque vous y adhérez, chaque versement est prélevé directement dans votre compte bancaire, aux dates d'échéance indiquées. Si vous demeurez propriétaire et que vos coordonnées bancaires ne changent pas, aucun renouvellement n'est requis. Vous devez cependant informer la Ville de tout changement, y compris la vente de votre propriété. Pour adhérer à ce service et en savoir plus, visitez le site Web de la Ville, et cliquez sur l'onglet «Taxation et paiement des taxes», pour télécharger le formulaire de [demande d'adhésion](#), ou récupérez-le à la réception de l'hôtel de ville.

### MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES

#### Paiements préautorisés (PPA)

- À la réception de l'hôtel de ville de Saint-Raymond, selon les heures d'ouverture (par chèque, argent comptant ou carte de débit)
- Caisse Desjardins, au comptoir
- Desjardins [Accès D](#)
- Banque Nationale [Telnat](#)
- Banque direct RBC
- Services en ligne BMO
- Scotia direct
- [Banque Laurentienne](#)
- Services électroniques CIBC
- Tangerine



## TRÉSORERIE



SECTION  
TRÉSORERIE

### DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Le droit de mutation immobilière (taxe de Bienvenue) oblige, à titre de nouveau résident, de payer des droits d'enregistrement lors de l'acquisition d'une propriété immobilière.

Consultez le site Web de la Ville, onglet «[Taxation et paiement des taxes](#)» pour connaître les taux d'imposition des droits de mutation en vigueur.



## GREFFE ET COUR MUNICIPALE

SECTION  
GREFFE

### SERVICE DU GREFFE

☎ 418 337-2202, poste 7  
✉ [cour.municipale@villesaintraymond.com](mailto:cour.municipale@villesaintraymond.com)

Le greffier agit principalement comme secrétaire du conseil municipal. Il est au centre de ses activités puisqu'il prépare l'ordre du jour des séances, rédige les procès-verbaux, prépare et diffuse les règlements et les résolutions, publie les avis exigés par les lois municipales et assure le suivi des dossiers dont les lois et le conseil lui attribuent la responsabilité notamment le dossier des assurances de la Ville de Saint-Raymond.

Le greffier est le gardien légal de l'ensemble des documents de la

Ville et voit à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) au sein de l'administration municipale raymondoise. C'est donc lui qui reçoit toutes les demandes d'accès à l'information.

Il s'occupe également de la préparation des documents d'appels d'offres en collaboration avec les directeurs des autres services, procède à l'ouverture des soumissions et rédige les procès-verbaux à cet effet.

Le greffier agit aussi à titre de président d'élection lors d'une élection municipale.

☎ 418 337-2202, poste 5

### SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

La cour municipale est le tribunal de première instance qui se veut le plus près du citoyen. Le juge qui la préside est un avocat nommé juge de la cour municipale par le ministère de la Justice. À Saint-Raymond, le juge intérimaire de la cour municipale commune est l'honorable André Lalancette. Il entend les causes en matières pénales et civiles.

**COMPÉTENCES EN MATIÈRE CIVILE** : pour le recouvrement d'une somme d'argent due à l'une des municipalités participantes. On parle notamment de taxes municipales, licences, permis et de divers services rendus.



SECTION  
COUR MUNICIPALE

**COMPÉTENCES EN MATIÈRE PÉNALE** : pour les infractions au Code de la sécurité routière et aux règlements municipaux régissant les municipalités affiliées.

La cour municipale commune dessert les municipalités de Saint-Raymond, Lac-Sergent, Saint-Basile, Saint-Léonard, Sainte-Christine, Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Saint-Thuribe, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Gilbert dans la MRC de Portneuf mais dessert également toutes les municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier en plus de la MRC elle-même en tant qu'entité municipale.

# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-RAYMOND ET TOURISME SAINT-RAYMOND

☎ 418 337-6667

✉ [cdsr@villesaintraymond.com](mailto:cdsr@villesaintraymond.com)

**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-RAYMOND (CDSR)** a le mandat de favoriser le développement économique de la Ville de Saint-Raymond via ses axes de développement industriel, commercial, touristique et résidentiel. Leader dans la mise en œuvre des plans d'action de développement économique de la Ville, la CDSR soutient la création de nouvelles entreprises et l'expansion des entreprises existantes à la grandeur de son territoire. Elle informe, accompagne les promoteurs et coordonne les autres intervenants économiques, contribuant ainsi à la réalisation de projets qui font grandir et connaître Saint-Raymond.

Avec la création du parc industriel no 2 en 2006, la Ville de Saint-Raymond s'est dotée d'un outil de développement économique des plus efficaces. En effet, le parc industriel no. 2 de Saint-Raymond, d'une superficie de 20 millions de pieds carrés, est considéré comme l'un des plus grands de la région de la Capitale-Nationale et de la province de Québec. De plus, il est actuellement le seul dans la région de la Capitale-Nationale à pouvoir accueillir une entreprise de grand gabarit nécessitant par exemple plusieurs millions de pieds carrés de terrains contigus pour son implantation. Localisé stratégiquement entre les marchés de Québec et de Trois-Rivières, ce parc industriel offre une excellente capacité portante au niveau de ses sols, lesquels sont exempts de contamination et de milieux humides, et il

**TOURISME SAINT-RAYMOND** a le mandat d'assurer le développement, la visibilité et le soutien des acteurs touristiques de la région. L'organisation procède aux démarches favorisant l'implantation d'événements et d'entreprises à vocation touristique, tout en apportant le soutien nécessaire pour leur développement. Par son expertise, elle mise sur l'aide au développement des infrastructures majeures, de ses produits d'appel, et établit des contacts d'affaires avec les organismes touristiques des gouvernements du Québec et du Canada.



dispose par ailleurs d'un réseau électrique de grande capacité pouvant satisfaire à tous les besoins.

Pour en connaître davantage sur la CDSR et son offre de services, consulter le site Web de la Ville de Saint-Raymond, [section «Gens d'affaires»](#). Vous pouvez également rejoindre :

**Richard St-Pierre**

Commissaire industriel

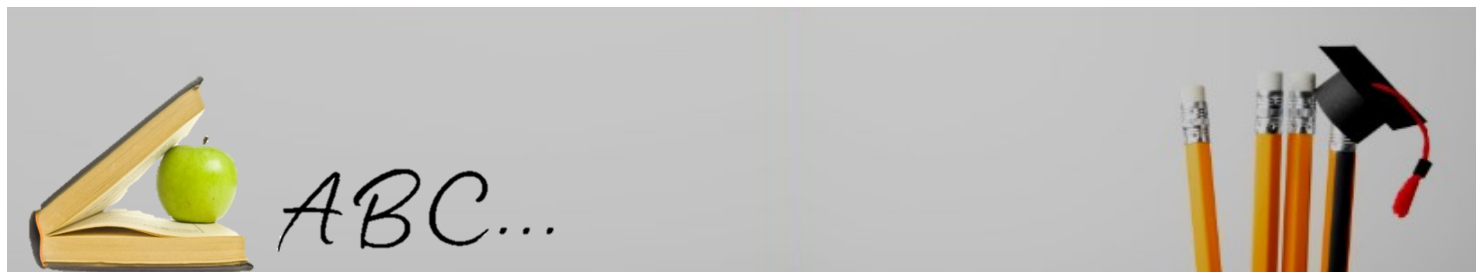
418 808-8081

[richard.st-pierre@villesaintraymond.com](mailto:richard.st-pierre@villesaintraymond.com)

Tourisme Saint-Raymond travaille également à atteindre ses objectifs, qui constituent à augmenter la notoriété de la Ville comme destination à privilégier, à conserver la fidélité de la clientèle ainsi qu'à obtenir la reconnaissance des attraits par la population locale.

Pour plus d'informations sur Tourisme Saint-Raymond, visitez le [www.tourismesaintraymond.com](http://www.tourismesaintraymond.com).





La ville de Saint-Raymond fait partie d'un réseau éducationnel bien établi par la Commission scolaire de Portneuf : formations primaire, secondaire, professionnelle et aux adultes.

### CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF

310, rue de l'Église, Donnacona G3M 1Z8

**Téléphone :** 418 285-2600

**Télécopieur :** 418 285-2738

**Site Internet :** [www.csportneuf.qc.ca](http://www.csportneuf.qc.ca)

### ÉCOLES PRIMAIRES DE LA GRANDE-VALLÉE

**Pavillon Marguerite-d'Youville (préscolaire à la 2<sup>e</sup> année)**

150, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Raymond (Québec) G3L 3V9

**Téléphone :** 418 337-7657

**Télécopieur :** 418 337-7782

**Pavillon Saint-Joseph (de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année)**

380, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond (Québec) G3L 1T3

**Téléphone :** 418 337-2496

**Télécopieur :** 418 337-2494

### SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE – LE JARDIN BLEU

**Pavillon Marguerite-d'Youville**

**Téléphone :** 418 337-7657, poste 2

**Pavillon Saint-Joseph**

**Téléphone :** 418 337-2496, poste 2

### ÉCOLE SECONDAIRE

**École secondaire Louis-Jobin**

400, boulevard Cloutier, Saint-Raymond (Québec) G3L 3M8

**Téléphone :** 418 337-6721

**Télécopieur :** 418 337-7499

### ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

**CFP de Portneuf**

**Centre La Croisée**

**Pavillon Saint-Raymond**

380, boulevard Cloutier, Saint-Raymond (Québec) G3L 1M8

**Téléphone :** 418 337-6770

**Télécopieur :** 418 337-6796

**Site Internet :** [www.centrelacroisee.com](http://www.centrelacroisee.com)

### CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

**Centre de la petite enfance Nid des petits**

400, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond (Québec) G3L 1T6

**Téléphone :** 418 337-4563

**Télécopieur :** 418 337-1200

Le CPE Nid des petits est une corporation sans but lucratif fondée en 1980. Son conseil d'administration est composé en majorité de parents utilisateurs des services. Il est détenteur d'un permis du ministère de la Famille et est subventionné par celui-ci. Il donne accès à des places à contribution réduite à la population de Saint-Raymond et des environs.

- 80 enfants de 3 mois à 5 ans sont répartis en petits groupes d'âge et encadrés par un personnel dynamique et professionnel.
- La section « pouponnière » accueille 10 poupons de 3 mois à 17 mois.
- Les « grands » de 18 mois à 5 ans se répartissent en 8 groupes distincts.
- Les heures d'ouverture sont de 6 h 45 à 17 h 45, du lundi au vendredi.

## SANTÉ

La ville de Saint-Raymond bénéficie d'un excellent service sur le plan de la santé par l'entremise des établissements présents au cœur de son territoire : l'Hôpital régional de Portneuf, le CLSC, le Centre d'hébergement Saint-Raymond et les maisons d'hébergement privées, les bureaux privés de médecin de même que les professionnels de la santé tels que pharmaciens, physiothérapeutes, dentistes et optométristes.

### HÔPITAL RÉGIONAL DE PORTNEUF

700, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond (Québec) G3L 1W1

Téléphone : 418 337-4611

Site Internet : [Centre de santé et service sociaux de Portneuf](#)

Service d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine.

### CLSC

Point de services à Saint-Raymond

700, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond (Québec) G3L 1W1

Téléphone : 418 337-4611

### CENTRE D'HÉBERGEMENT

Centre d'hébergement Saint-Raymond

324, Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1J7

Téléphone : 418 337-4611



## ORGANISMES

La Ville de Saint-Raymond a adopté sa première Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés de Saint-Raymond le 7 novembre 2011. L'un des objectifs de cette politique est de favoriser la participation et l'implication citoyenne et associative. Pour ce faire, la population doit être informée sur les divers organismes présents dans notre milieu. C'est dans ce contexte que nous vous transmettons la liste et les coordonnées des organismes de Saint-Raymond et celles de quelques services d'urgence.



## SECTION ORGANISMES

La liste qui suit n'est pas exhaustive. Nous vous invitons également à vous référer au **Répertoire des services, groupes et organismes de Portneuf** disponible sur le site [www.repertoire-fedmo.qc.ca](http://www.repertoire-fedmo.qc.ca)



### SERVICES 24 HEURES, 7 JOURS :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
Urgence—police, pompier, ambulance :	911
Infosanté :	811
Centre de crise de Québec :	1 866 411-4240
Centre jeunesse de Québec :	418 285-0430
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) :	418 661-6951 1 800 463-4834



### SERVICES 24 HEURES, 7 JOURS (SUITE) :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
<b>Interligne (Gai écoute) :</b> _____	1 888 505-1010
<b>Hôpital régional de Portneuf :</b> _____	418 337-4611
<b>L'Arc-en-ciel</b> (santé mentale et prévention du suicide) : _____	418 285-3847
<b>Maison d'aide, villa Saint-Léonard :</b> _____ (Centre de traitement avec hébergement spécialisé en alcoolisme et toxicomanie)	418 337-8808
<b>Mirépi, maison d'hébergement inc. :</b> _____ (Pour femmes et enfants victimes de violence et en difficulté)	418 337-4809
<b>Prévention suicide :</b> _____	1 866 277-3553
<b>Service d'information et de références :</b> _____	1 844 285-3283 211
<b>Urgence sociale :</b> _____	1 800 463-4834

### PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DU MILIEU DE VIE :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
<b>Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA) :</b> _____	418 337-1398
<b>Récupération d'ordinateur - école secondaire Louis-Jobin :</b> _____	418 337-6721 poste 5240

### RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
<b>Écocentre Saint-Raymond :</b> _____	418 337-4330
<b>Bureau administratif :</b> _____	1 866 760-2714

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORT ET HABITATION :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
<b>Corporation de transport régional de Portneuf :</b> _____	418 337-3686
<b>Office municipal d'habitation Saint-Raymond :</b> _____	418 337-4558



### SANTÉ ET SÉCURITÉ :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
ACEF Québec Portneuf, association coopérative d'économie familiale :	418 285-2626 poste 4928
Alcooliques anonymes (district Portneuf) :	418 529-0015
Association de la sclérose en plaques de Portneuf :	418 462-0775 418 286-4453
Association des bénévoles du centre d'hébergement Saint-Raymond et du centre hospitalier Portneuf :	418 337-4611 poste 2500
Association des personnes handicapées de Portneuf :	418 340-1257
Centre d'hébergement Saint-Raymond :	418 337-4661
Centre local de services communautaires (CLSC) :	418 337-4611
Fondation des services santé et sociaux de Portneuf :	418 337-3658
L'entraide communautaire LE HALO (aide à domicile) :	418 285-2935
Narcotiques anonymes :	418 624-2598

### VIE CITOYENNE, COMMUNAUTAIRE ET ASSOCIATIVE :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
Association chasse et pêche de la rivière Sainte-Anne :	418 997-6287
Association des pompiers de Saint-Raymond :	418 803-0876
Association des propriétaires de Pine Lake :	418 999-3189
Association des propriétaires du lac Alain inc. :	418 930-3315
Association des propriétaires du lac Bison inc. :	418 337-6871
Association des propriétaires du lac Sept-Îles inc. :	418 337-3232
Association des propriétaires de place Nando inc. :	418 337-2554
Association des propriétaires de Val-des-Pins inc. :	418 987-8404
Tourisme Saint-Raymond :	418 410-7765
Carrefour FM Portneuf :	418 337-3704
Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf :	418 337-6460



### VIE CITOYENNE, COMMUNAUTAIRE ET ASSOCIATIVE (SUITE) :

ORGANISME	TÉLÉPHONE
Centre d'entraide et de ressources familiales de Portneuf (Cerf volant) :	418 873-4557
Cercle des Fermières :	418 987-8181
Chambre de commerce régionale de Saint-Raymond inc. :	418 337-4049
Chevaliers de Colomb :	418 337-9121
CJSR - la télévision portneuvoise :	418 337-4925
Club de collectionneurs de Saint-Raymond :	418 337-6871
Club de motoneige St-Raymond :	418 337-7845
Club Lions de Saint-Raymond :	418 337-7624
Club Optimiste :	418 337-8067
Club Quad Nature inc. :	418 337-2345
Club 4 X 4 :	418 955-5279
Comité d'accueil après-funérailles :	418 337-4224
Comité d'aide de l'école secondaire Louis-Jobin :	418 337-6721 poste 5237
Comité Vas-y :	418 337-4454
Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC):	418 337-3131
Église anglicane St-Bartholomew's :	418 337-7967
FADOQ Chantejoie :	418 337-1555 poste 327
Filles d'Isabelle :	418 337-9121
Fondation Plamondon :	418 987-5241
Groupe Scouts :	418 337-3433
Maison des jeunes :	418 337-3131
Presbytère de Saint-Raymond :	418 337-2517
Société de développement commercial (centre-ville) :	418 337-1291
Société de la piste cyclable Jacques-Cartier - Portneuf :	418 337-7525
SOS Accueil :	418 337-6883
Société du patrimoine :	418 340-1640





## POUR TOUTES CES RAISONS, J'HABITE SAINT-RAYMOND !

La Ville de Saint-Raymond regroupe plusieurs services essentiels : hôpital, urgence, centres d'hébergement, pharmacies, épiceries, cliniques médicales, dentistes, écoles (primaire, secondaire et professionnelle) et garderies. À cela s'ajoute une offre exceptionnelle en activités sportives, de loisirs et culturelles grâce aux infrastructures, aux installations et aux parcs extérieurs tels que la [station de ski](#), le [centre multifonctionnel Rolland-Dion](#) et l'aréna. Ces avantages séduisent autant les jeunes familles, les gens retraités que les aînés : on trouve de tout! Saint-Raymond, c'est aussi une force communautaire assurée par un nombre impressionnant de bénévoles qui œuvrent dans les comités, les organismes, les clubs et les associations présents sur le territoire.

### SANTÉ

- Urgence
- Hôpital régional de Portneuf
- Centre d'hébergement et résidences pour personnes âgées
- Services paramédicaux
- Cliniques médicales

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

- Pôle économique et de services dans Portneuf
- Près de 350 commerces et places d'affaires
- Près de 25 industries, 2 parcs industriels
- 3 institutions financières
- Concessionnaires automobiles, VTT et motoneiges
- Centre-ville unique avec plusieurs places d'affaires
- 13 restaurants
- Une microbrasserie
- 2 épiceries à grande surface

### ÉDUCATION ET JEUNESSE

- École primaire et secondaire
- Éducation aux adultes et formation professionnelle
- Centre de la petite enfance et garderies
- Maison des jeunes

### LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

- Station de ski et glissades
- Nombreux parcs et installations extérieures pour tous
- Centre multifonctionnel Rolland-Dion
- Agora du Pont-Tessier (spectacles plein air)
- Jeux d'eau
- Aréna
- Terrains de soccer et baseball
- Service de lecture
- Forêt nourricière et arboretum
- Quilles
- Cinéma
- Programmation des loisirs pour tous âges
- Festival neige en fête
- Nombreux organismes et associations qui proposent des activités et événements

### PLEIN AIR ET TOURISME

- 9 rivières et 218 lacs répertoriés
- Vallée Bras-du-Nord
- 80 km de sentiers pédestres
- 38 km de sentiers de raquette
- 100 km de sentiers de vélo de montagne
- 17 km aménagés de descente en canot
- Site de canyoning
- Vélodrome Jacques-Cartier/Portneuf (trajet par le centre-ville)
- Campings
- Point central des sentiers de motoneige au Québec (sentiers Trans-Québec 23 et 73)
- Sentiers de quad
- Paradis de la chasse et de la pêche
- Accès direct à la Réserve faunique de Portneuf, la ZEC Batiscan-Neilson, la ZEC de la Rivière-Blanche
- Club 4X4
- Club de vol à voile
- Club de golf
- Centre équestre
- Nombreuses compétitions et événements liés au plein air

## UN PEU D'HISTOIRE

L'idée de coloniser la vallée de la rivière Sainte-Anne fut encouragée par les seigneurs à qui appartenaient les terres : Bernard-Antoine Panet et Peter Langlois. C'est à ce moment que quatre couples de L'Ancienne-Lorette ont commencé à dresser des plans : Alexis Cayer et Jane Skinner, Pierre Plamondon et Louise Déry, Pierre Duplain et Esther Robert, Joson Déry et Marguerite Hamel.

Au printemps de 1831, presque secrètement, les quatre jeunes hommes s'engagent dans le sentier, traversent forêts, lacs et rivières pour aboutir au pays dont ils avaient entendu parler par les Hurons. Arrivés sur les lieux, nos quatre aventuriers se partagent les terres comprises entre la côte de la Grande Ligne jusqu'à celles menant à Chute-Panet.

Les années 1831 et 1832 sont consacrées au défrichage des terres pendant la belle saison, alors que l'hiver, les aventuriers retournent à L'Ancienne-Lorette. L'année suivante, les femmes les accompagnent pour préparer l'installation. Enfin, délaissant l'aisance de l'ancienne paroisse agricole, l'habitant, qui ne dispose que d'une maigre fortune, adoptera un caractère nouveau dans le mode d'établissement humain : des bâtiments d'habitation en bois rond. Par la suite, d'autres pionniers de Lorette et des environs viendront participer à la colonisation de l'arrière-pays. Les habitants s'installent donc dans le comté de Hants (abréviation anglaise de Hampshire) qui, en 1829, fut baptisé Portneuf.

La mission de la rivière Sainte-Anne compte déjà 210 âmes en 1839. En février 1842, une assemblée présidée par le curé Hugh

Paisly de Sainte-Catherine élit les premiers syndics, c'est-à-dire les personnes chargées de veiller aux intérêts de l'institution naissante. Le 25 mai 1842, monseigneur Signay procède à l'érection canonique de Saint-Raymond, dans la Seigneurie de Bourg-Louis et le township de Gosford. Saint-Raymond est né, il lui reste à grandir.

Le grand voyer, monsieur Édouard Antrobus, s'occupe de tracer des chemins, d'organiser des corvées pour les travaux municipaux. La cabane joyeuse, construite par Joseph Déry et ses compagnons, sert d'hôtel de ville. Le plan cadastral est là pour toute subdivision ou attribution de lots. À la porte, un babillard tient la population au courant des principaux événements.

Toute l'organisation de la vie socio-économique et de ses institutions reste à faire, particulièrement celle de l'instruction publique. Avec une économie basée sur les ressources naturelles, Saint-Raymond accédera à une qualité de vie meilleure.

À l'époque de l'arrivée des familles de L'Ancienne-Lorette à Saint-Raymond, parallèlement, les communautés irlandaises se développent dans le secteur du Grand Rang. C'est Harriet Antill, une anglophone mariée à Bernard-Antoine Panet, qui a attiré ici des centaines d'Irlandais fuyant la famine dans leur pays. La colonisation irlandaise progresse rapidement; ils sont les premiers à posséder une chapelle, deux écoles, un bureau de poste, un moulin à grain et un moulin à papier.

Avec le temps et la détermination, Saint-Raymond se matérialise et devient prospère. Des groupes de professionnels, d'industriels, de commerçants et d'artisans influencent directement les mentalités et les modes de construire.



## CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond est composé d'un maire et de 6 conseillers, qui sont élus par suffrage universel. Les conseillers ne représentent pas un arrondissement ou une partie de territoire déterminée. Ils sont plutôt en charge de dossiers et de secteurs d'activité que leur attribue le maire en début de mandat.

**Séances du conseil municipal :** les séances du conseil municipal ont lieu à la salle du conseil de la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond. Les séances se tiennent une fois par mois, et débutent à 19h. Le calendrier complet des séances est disponible sur le site Web de la Ville, sur l'onglet «[Conseil municipal](#)». Consultez la section «Pour vous

tenir informé» du présent document (page 4) pour connaître les détails sur la transmission de la séance en direct.

**Ordres du jour et procès-verbaux :** l'ordre du jour des séances ordinaires est disponible sur le site Web de la Ville, le vendredi précédent la séance. Pour y accéder, visitez le site Web de la Ville, à partir de la page d'accueil, cliquez dans la section «Ville», ensuite sur l'onglet «[Conseil municipal](#)». Vous y trouverez également [les ordres du jour des séances extraordinaires, ainsi que tous les procès-verbaux des séances](#). Des copies papier sont aussi disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

## CONSEIL 2021-2025

---



Claude Renaud  
Siège 1



Philippe Gasse  
Siège 2



Benoît Voyer  
Siège 3



Claude Duplain  
Maire



Yvan Barrette  
Siège 4



Pierre Cloutier  
Siège 5



Fernand Llette  
Siège 6

## ARMOIRIES



La colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier est le symbole de paix et devise se rattachant à l'ordre de Sainte-Marie-de-la-Merci pour le rachat des captifs, ordre duquel Saint-Raymond était membre. La croix fleurdelisée représente les catholiques canadiens-français qui ont fondé la paroisse, ainsi que la foi des citoyens de Saint-Raymond. L'anille est un ancien fer de moulin rappelant l'industrie du bois, occupation des premiers ancêtres de Saint-Raymond et des alentours. La rivière courante en face indique la rivière Sainte-Anne tandis que les feuilles d'érable rappellent le symbole du Canada.

La devise «Pax in veritate» : veut dire «Paix dans la vérité», inspire la population de Saint-Raymond de suivre la véracité de leur belle devise.

Les couleurs : d'azur au gousset de gueules. Section de gauche : bleue, d'azur à une colombe éployée, descendante, d'argent, tenant dans son bec un rameau d'olivier de sinople fruité de gueules. Section du centre : rouge, de gueules chargées au chef d'une croix fleurdelisée d'or. Section de droite : bleue, d'azur à une anille d'argent. A une rivière courante de face en pointe, d'argent.

Les ornements extérieurs sont soutenus par deux branches d'érable de sinople, feuillées de même, tigées et boutonnées d'or, croisées en pointe en sautoir et liées d'un ruban de gueules retenant un listel de parchemin d'or chargé de la devise en lettre gothique : Pax in veritate.

## LOGO



Saint-Raymond est **une force de la nature** qui prend son envol vers de plus hauts sommets.

Symbole de force et de noblesse, l'aigle pêcheur symbolise bien la nature forte de ses citoyens, de ses commerçants et de ses industriels toujours en quête de dépassement. Grand spécialiste de la pêche, il veille sur la porte d'entrée d'un vaste territoire faunique et récréotouristique, grande force de la région.

Le dessin de l'aigle en vol fait référence à la lettre «R», sa coloration se colle aux forces naturelles du milieu : la forêt, les montagnes, l'air pur et l'eau. Le dégradé de ces deux couleurs qui se fondent l'une dans l'autre suggère l'harmonie de ce milieu naturel si riche et si varié.



## NOS PARCS ET ESPACES VERTS



### PARC ALBAN-ROBITAILLE

À partir du stationnement de l'école Marguerite-d'Youville, situé sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, le parc Alban-Robitaille propose un parcours de 650 mètres, bordé aux extrémités par l'agora du Pont-Tessier, où se déroulent plusieurs événements culturels, et par l'aire d'entraînement. À l'intérieur du parc, il est possible de pratiquer plusieurs activités: roller hockey, basketball, terrain de balle, pétanque, pickleball, jeux d'eau et circuit d'entraînement.

📍 Accessible par place de l'Église et avenues Saint-Louis et Hôtel-de-Ville

### MONT LAURA-PLAMONDON

Parc familial avec modules de jeux (qui fait partie du patrimoine religieux) avec une élévation importante et une vue imprenable sur Saint-Raymond et une partie de la région de Portneuf.

📍 Chemin du Mont-Laura-Plamondon

### PARC VAL-DES-PINS

Parc de quartier avec balançoires, jeux pour enfants, panier de basketball et modules de planche à roulettes.

📍 Rue des Lilas

### PARC DE LA TOURBIÈRE

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants, terrains de tennis et sentiers piétonniers d'interprétation au cœur de la tourbière Chute-Panet

📍 Avenue de la Tourbière



### PARC LES BOISÉS

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants.

📍 Rue Fiset

### PARC D'AMUSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA GRANDE VALLÉE (BÂTIMENT MARGUERITE-D'YOUVILLE)

Parc avec modules de jeux pour enfants de moins de 10 ans.

📍 Avenue Hôtel-de-Ville

### PARC DE LA COLLINE

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants.

📍 Avenue de la Colline

### PARC DES ANCÊTRES

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants.

📍 Bout de la rue des Ancêtres

### PARC SAINT-ALEXIS

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants situé en bordure de la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf.

📍 Rues Saint-Alexis et Saint-Jean

### PARC ROLAND-G.-CANTIN (LAC BISON)

Parc de quartier avec modules de jeux pour enfants, pétanque, panier de basketball et terrain de volleyball.

📍 Rue Nicolas et route Paquet



### PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LASALLE DE L'ÉCOLE DE LA GRANDE VALLÉE (BÂTIMENT SAINT-JOSEPH)

Parc avec modules de jeux pour enfants de 9 ans et plus. Ce parc inclut la patinoire de « dek hockey ».

📍 Rue Saint-Cyrille et avenue Morel

### PARC RIVERAIN DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

Un sentier de 1150 mètres relie le débarcadère de la rue Saint-Hubert et de la vélopiste Jaques-Cartier/Portneuf. Des aires d'accueil sont aménagées à chaque extrémité et des postes d'observation sont disposés sur le parcours. Ce parc inclut également la forêt nourricière et l'arboretum du Club Lions.

📍 Rue Saint-Hubert

### PARC PROMUTUEL ASSURANCE

Terrains de soccer, skatepark, futures installations à venir dans les 5 prochaines années.

📍 Route des Pionniers, face au parc industriel numéro 1

### ESPACES VERTS RUE SAINT-HUBERT ET RUE MGR-VACHON

Profitez de ces espaces de repos en bordure de la rivière Sainte-Anne.



# OFFRE-TOI UN ACCÈS ILLIMITÉ AVEC L'ABONNEMENT ANNUEL!

Résidents de  
St-Raymond

## 50%

De rabais sur les  
abonnements



100 KM DE VÉLO

80 KM DE RANDO

17 KM DE RIVIÈRE

Accès gratuit aux sentiers de vélo de montagne du secteur St-Raymond pour tous les résidents.

## REJOINS NOTRE ÉQUIPE POUR UN ÉTÉ MÉMORABLE!

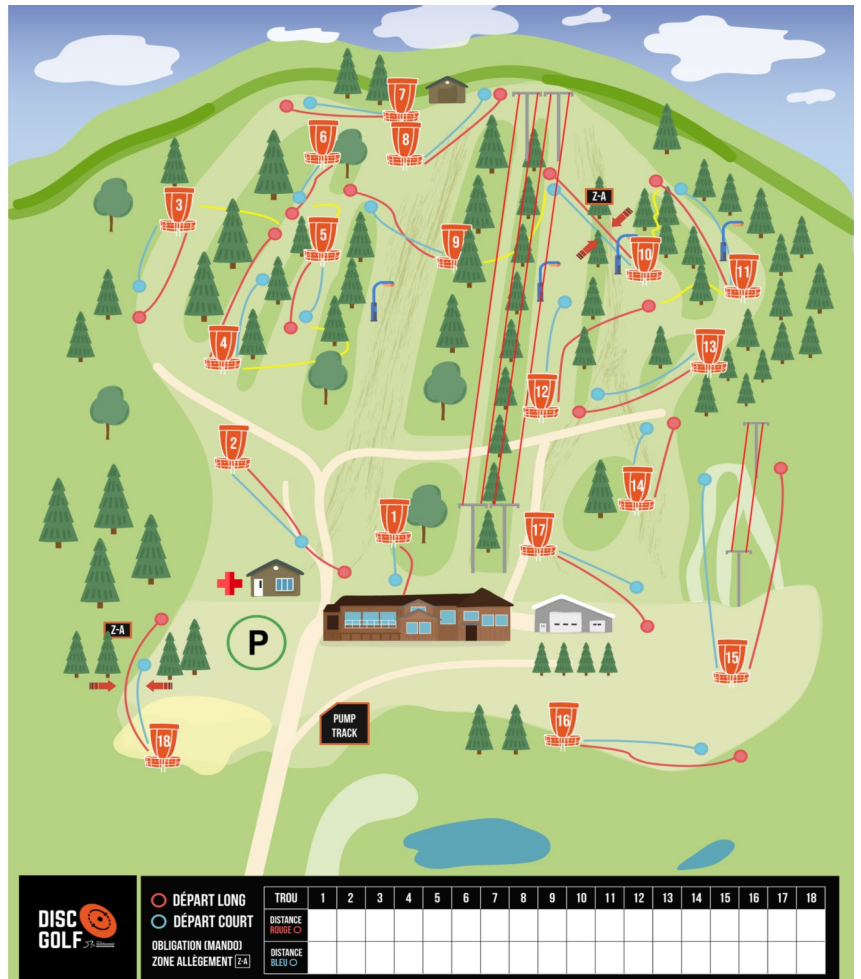
VALLÉE BRAS  
DU NORD



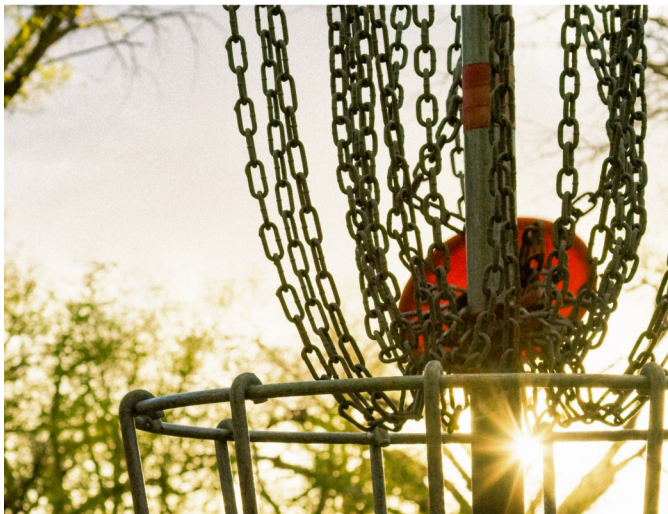
Crédit photos : Amy Gagnon



**UNE STATION 4 SAISONS !**  
 1226, RANG NOTRE DAME  
 SAINT-RAYMOND G3L 1N4



<b>DISC GOLF</b> 75 ans	○ DÉPART LONG ○ DÉPART COURT ○ OBLIGATION (MANDO) ○ ZONE ALLEGÈMENT [Z-A]	TROU 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
	○ DISTANCE ROUGE ○ DISTANCE BLEUE	[Empty grid for hole data]



**PARCOURS DE DISC GOLF**  
 Offert gratuitement à la population de mai à octobre.

**SENTIER PÉDESTRE**  
 Un sentier de 4 km a été aménagé dans la montagne. Il offre des points de vue exceptionnels !





## VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

**Téléphone :** 418 337-2202

**Sans frais :** 1 866 937-2202

**Courriel :** [info@villesaintraymond.com](mailto:info@villesaintraymond.com)

**Site Web :** [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com)

## HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

**Lundi au jeudi :** 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

**Vendredi :** de 8h30 à 13h




## ÉGALEMENT POUR JOINDRE :

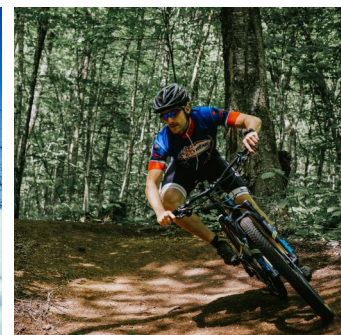
Le Service des loisirs et de la culture : \_\_ 418 337-2202  
poste 3

Ski Saint-Raymond (période hivernale) \_\_ 418 337-2866

Centre multifonctionnel Rolland-Dion \_\_ 418 337-8605

Aréna \_\_\_\_\_ 418 337-3641

-  Ville de Saint-Raymond
-  Ski Saint-Raymond
-  Tourisme Saint-Raymond



Rédaction : Geneviève Faucher, Ville de Saint-Raymond  
Montage : Josianne Cantin, Ville de Saint-Raymond  
Impression : CB Impression

 Ville de  
**Saint-Raymond**  
*Une force de la nature*